ques coins perdus de la Bretagne, avaient eu le privilège d'être soumises à ce traitement. M. Lotigier l'éprouva à Bousbecque, d'où il se vit obligé, pour éviter les tracasseries, les petites persécutions, de se retirer chez une de ses filles, à Roubaix.

On s'étonnera peut être que j'aie réveillé ces souvenirs attristants qui remontent déjà à quelques années, rompant avec la tradition en vertu de laquelle on honore les morts sans toucher aux vivants. Mais je ne veux rien savoir de toutes ces hypocrisies et il importait à la mémoire de M. Lotigier que ses états de service dans l'armée républicaine, ses luttes, ses souffrances pour notre cause fussent connues et que justice fût faite de ces procédés d'un autre âge par lesquels on voudrait étouffer la liberté de penser. Voilà ce qui m'a décidé.

M. Lotigier laisse après lui une belle famille qui peut revendiquer comme un titre d'honneur le nom qu'elle porte. Il sera regretté par de nombreux amis, par tous ceux qui ont pris part avec lui aux luttes où le drapeau républicain était engagé; il restera pour tous un honnête homme et un bon citoyen dont le souvenir sera précieusement conservé.

Personnellement, je n'oublierai pas les liens de confiance et d'amitié réciproques qui nous unissaient l'un à l'autre et j'envoie à sa famille l'expression de mes sympathies et de ma tristesse.

La couronne funéraire que le parti républicain a déposée sur la tombe de ce lutteur désintéressé est un faible hommage de notre reconnaissance et de nos respects.

GVE DRON.
Député.

Paris, 18 décembre 1895.

RONCQ

Un viol a été commis hier sur un enfant de 11 ans, la petite Sidonie S..., dont la mère est limonadière.

L'inculpé est un nommé J.-B. Kints, 27 ans, tisserand, qui a pris la fuite. Une enquête est ouverte.

MOUVEAUX

Arrestation d'un vagabond

Mardi soir, vers sept heures, le garde Duprez, informé qu'un individu de mauvaise mine se présentait dans les maisons et exigeait qu'on lui donnât de l'argent, se mit aussitôt à sa recherche et le trouva à la porte de M. Jules Vincent, marchand de beurre. Il le mit en état d'arrestation malgré une vive résistance.

Cet individu nommé Krechewski Félix, est né à Strasbourg et domicilié à Paris, qu'il avait quitté pour aller à Bruxelles; mais n'ayant pas de moyens d'existence, il a été expulsé et ramené en France, où il continua à mendier.

LILLE

Suicide d'un gérant de cercle

Hier matin on constatait la disparition de M. Arthur Dervaux, régisseur du cercle le *Salon des Négociants*, 28, rue Nationale, au premier étage du *Crédit Lyonnais*.

Le Conseil d'administration avisé de la fuite du régisseur vérifia la comptabilité et *s'aperçut que des irrégularités avaient été* commises. On ignore encore l'importance du déficit.

Une dépêche datée de Tournai est arrivée, hier soir, au *Salon des négociants* annonçant que M. Dervaux s'était suicidé dans un hôtel de cette ville en se tirant un coup de revolver dans la tête.

M. Dervaux qui était marié et père de famille était âgé de 45 ans.

Les accidents du travail

Mme Hélène Thaon, 38 ans, née à Marquette, *rattacheuse chez MM. Croquez frères*, filateurs de coton, 17, rue Adolphe, a été victime mercredi dernier d'un accident survenu dans les circonstances suivantes:

En passant près de la machine, elle fut attirée par une courroie de transmission et renversée. Mme Thaon, gravement contusionnée à la tête, a été reconduite à son domicile, 193, rue des Postes, d'où la voiture d'ambulance l'a conduite à l'hôpital de la Charité.

— Hier vers trois heures de l'après-midi, M. Risselin Désiré, *40 ans, accrocheur* chemin de Petit-Lannoy, 69, à Mons-en-Barœul, travaillant à l'usine de Fives, était en train de poser avec deux autres ouvriers un devant de locomotive pesant environ six cents kilos sur un *marbre*, lorsque la lourde pièce glissa et vint atteindre Risselin à la jambe droite qui fut fracturée.

Après avoir reçu les soins du docteur Dubois, le blessé a été transporté à l'hôpital St-Sauveur.

Coups et blessures

Aerts Marie, femme Waetars, ménagère, 23, rue *Mourmant, s'est prise de bec* avec son voisin, le sieur Ledent. A bout d'arguments, elle lui a asséné sur la tête un vigoureux coup de casserole. Coût: procès-verbal.

— Même formalité à l'égard de Pierre De Buker, 9, rue de Bailleul et Guillaume Peters 49 ans, 11, rue de Carvin, qui, au sortir du cabaret se sont administré une tripotée soignée.

Vol à l'étalage

Hier vers 3 heures de l'après-midi, Gustave Vervinck, 17 ans, cordonnier boulevard Victor Hugo, 196 et Alphonse Van de Geuste, 15 ans, également cordonnier rue d'Avesnes passaient rue de Gand quand ils remarquèrent l'étalage bien garni de M. Perche. Profitant du moment où personne ne les voyait, nos deux comparses s'emparèrent vivement de fichus de laine et prirent la fuite. Mais M. Perche remarqua leur manœuvre et cria au voleur. Vervinck fut arrêté quelques minutes après, encore nanti des objets volés. Quant à son complice, Van de Geuste, il a été cueilli jeudi matin à son domicile.

Tous deux, après interrogatoire, ont été déférés au Parquet.

Abandonnez l'usage du gaz qui occasionne des explosions terribles. Brûlez du Pétrole qui vaut quatre fois moins cher à cause des droits réduits et qui donne une lumière plus belle.

De préférence demandez les produits de la Raffinerie de Pétrole du Nord de Wasquehal, électricine et étoile du Nord. n.o.

LE NORD

UNE MORT TERRIBLE à Lambersart

Une mort terrible, due à l'ivresse, a fortement émotionné, hier matin, les habitants de l'avenue de l'Hippodrome.

Découverte d'un cadavre

Un cocher de fiacre, M. Leprêtre, avait attelé chez son patron, M. Lecomte, à Canteleu et venait à Lille, jeudi matin vers 5 heures 1/2, par le chemin du halage, lorsque, à deux cents mètres de l'avenue de l'Hippodrome dans la direction du Bois de la Deûle, il remarqua une masse noire étendue sur la chaussée.

M. Leprêtre fit halte et descendit de son siège pour se renseigner sur la nature de l'objet qu'il avait aperçu.

On comprendra sa surprise, en constatant qu'il avait un cadavre sous les yeux. Il appela au secours et des ouvriers qui se rendaient à *leur travail, accoururent à ses* appels. Ils l'aidèrent à transporter le cadavre à l'estaminet *Lefebvre, situé près du pont* de l'Hippodrome.

Le commissaire de police du 5e arrondissement prévenu aussitôt avisa la gendarmerie et les gardes-champêtres de Lambersart qui ouvrirent immédiatement une enquête.

Mort terrible

En relevant les traces laissées par l'homme sur qui on n'avait trouvé ni papiers, ni argent et qui n'avait pour toute fortune qu'un cahier de papier à cigarettes, on constata que *le malheureux qui, certainement se trouvait* ivre, avait dû tomber dans le fossé qui entoure le champ de courses et dont le bord est élevé de plus de deux mètres et très raide du côté du chemin de halage.

Dans le fossé, l'eau est peu profonde, mais la fange est épaisse et l'on conçoit toutes les peines que l'inconnu qui n'avait presque plus conscience de ses actes, a dû avoir pour se tirer de ce bourbier.

En effet, le talus était labouré par les pieds et les mains, l'herbe était arrachée et l'on y *voyait quelques gouttes de sang. Ce sang* provenait d'une blessure que le pauvre homme s'était faite à l'arcade sourcilière droite en tombant dans le fossé.

Combien de temps ont duré les efforts du malheureux dont les vêtements complètement *mouillés collaient sur* son corps transi par le froid. Il a dû, dans un reste de lucidité comprendre l'horreur de sa situation et dépenser le peu de forces qui lui restaient. Enfin il arrive à franchir la rive, mais épuisé il se traîne quelques mètres encore, laissant *derrière lui un sillon sanglant et s'affale* enfin anéanti sur la chaussée où la mort le saisit raidissant ses membres exténués.

A cet endroit le sang a coulé abondamment et la figure contractée de l'inconnu en est toute rouge.

Les constatations

A quelques pas du cadavre, la casquette forme jockey en drap gris a roulé, de toutes les personnes qui se sont rassemblées, aucune ne peut mettre un nom sur la face du mort, qui paraît âgé d'une trentaine d'années et dont les vêtements sont ceux d'un ouvrier: hâleur de bateaux, croit-on, ou bouvier. Une petite moustache estompe les lèvres.

Son costume est plutôt misérable: il est vêtu de deux pantalons en velours marron à grosses côtes, d'un veston de gros drap bleu. Sur sa chemise de coton à carreaux bleus et blancs il porte un jersey à bandes rouges et noires, dans ses bottines usées à lacets, les pieds sont nus.

Les gardes-champêtres Porcher et Coutenier, *après avoir fait les constatations que* nous venons de décrire ont fait transporter *le cadavre à la morgue située dans le cimetière* de Lambersart.

M. le docteur Martin a visité le cadavre et a conclu à la mort par congestion cérébrale.

La gendarmerie a aussitôt commencé une enquête afin de découvrir l'identité du cadavre et a averti le parquet qui a chargé M. Castiaux, médecin légiste de rechercher les causes du décès.

M. Castiaux s'est rendu à Lambersart à une heure de l'après-midi et après examen, a ordonné le transfert du cadavre à la faculté de médecine aux fins d'autopsie.

Elle aura lieu aujourd'hui à onze heures.

Toutes les recherches de la gendarmerie pour découvrir l'identité du mort ont été vaines. Cet homme n'a été vu dans aucun *des cabarets avoisinant.*

Les mariniers dont les bateaux sont amarrés dans le port n'ont absolument rien entendu, les habitants des maisons voisines n'ont perçu aucun bruit, aucun cri, il est vrai que le *Sport nautique*, qui est le plus rapproché de l'endroit où s'est passée la scène en est encore éloigné d'environ 150 mètres.

Nous croyons qu'il faut écarter l'hypothèse d'un crime et que la version que nous donnons est la plus probable.

L'autopsie fera certainement la lumière complète sur cette mort. Dans tous les cas, la blessure large de deux centimètres, qu'on remarque à l'arcade sourcilière droite, et une éraflure à la tempe gauche n'ont pu déterminer la mort car elles sont superficielles. *La boîte crânienne est indemne.*

Identité reconnue

La gendarmerie était absolument convaincue que l'inconnu n'était ni batelier, ni déchargeur de bateaux, porta ses recherches d'un autre côté.

Elle interrogea plusieurs bouviers, et l'un d'eux, nommé Florquin, accompagna vers neuf heures du soir les gendarmes à la Faculté de médecine et reconnut le mort, qu'il n'a pu désigner autrement que par le prénom de *Charles, ignorant son nom de famille.*

Charles aura été chargé de conduire une vache dans une commune des environs, soit Prémesques ou Lomme, et c'est en revenant qu'il a trouvé la mort dans les circonstances que nous avons relatées.

DOUAI

Accident mortel

Jeudi vers 3 h. 1/2, M. Charles Gallois, 50 ans, chef d'équipe, après avoir étiqueté les wagons, voulut, pour regagner la gare et accentuer le service, traverser la voie entre deux wagons. A ce moment un cheval amenait un autre wagon; le refoulement se *produisit et Gallois fut pris entre les tampons. Il eut la poitrine défoncée; cinq côtes étaient* fracturées; les poumons et le cœur étaient atteints. La mort a été presque instantanée. M. Gallois a été reconduit à son domicile, ruelle d'Auchin.

Orchies. — Aujourd'hui le parquet de Douai, représenté par M. le Procureur de la République, M. le juge d'instruction Bottin et M. Luce, attaché au parquet, s'est rendu à Orchies pour compléter l'instruction relative au vol avec effraction commis dans la nuit du 15 au 16 courant au préjudice de Varlet, hôtelier.

Le nommé Victor Berclu, ancien garçon de chambre de l'hôtel, dont l'arrestation fait le plus grand honneur à la police de sûreté de Lille, en présence des charges accablantes relevées contre lui, a passé aux aveux complets.

UNE FEMME BROYÉE
à Montigny-en-Gohelle

La femme Elie Hamy, née Césarine Logez, 41 ans, ayant voulu traverser la voie au passage à niveau du chemin de fer, bien que *les barrières fussent fermées a été tamponnée* par la locomotive et complètement broyée.

Son mari qui était avec elle et la précédait de quelques pas n'a pas été atteint.

BOULOGNE-SUR-MER

Perte d'un bâteau de pêche

DIX-NEUF NOYES

Une partie du bateau de pêche 1718, du port de Boulogne, disparu depuis le 29 novembre, a été trouvée hier par le travers d'Etaples.

Les agrès rencontrés en mer sont les suivants: Une flèche et sa vergue, deux écoutilles, deux vergues et une bouée de sauvetage qui ont été reconnues comme appartenant à cet équipage.

Que s'est-il passé? On ne le saura peut-être jamais, aucun témoignage n'a pu être recueilli jusqu'à présent.

Les familles ont été prévenues officiellement. Aucun cadavre n'a encore été retrouvé.

La désolation est grande dans le quartier Saint-Pierre.

Voici la liste des victimes de cette épouvantable catastrophe: Barbe Pierre, patron; Barbe Pierre, mousse, fils du patron; Malfoy Victor, matelot; Fréchon Henry, matelot; Fréchon Henry, mousse, fils du précédent; Wacogne Louis: Tarabochia Eugène; Pourre Charles; Votte Guillaume; Podevin Auguste Graingor Joseph; Flahutez Henri; Brasse Antoine; Ledez Louis; Sénéchal Louis; Duchesne Jean-Baptiste; Coppin Jean-Baptiste: Evrard François; Jumel Auguste, Jumel Auguste, matelots.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 19 décembre 1895

Présidence de M. Dassonville, vice président. — Ministère public: M. du Bousquet du Florian.

LILLE

Le poids du pain. — Un porteur de pain nommé Leprêtre, de la Société Coopérative de boulangerie « l'Etoile du Nord » qui a son siège social au boulevard *Montebello, était poursuivi pour tromperie* sur la quantité de la marchandise.

Sur la plainte d'un client de La Madeleine qui avait trouvé un manquant de 250 grammes sur un pain long qui lui avait été livré par Leprêtre, M. le commissaire de police fit appeler celui-ci avec sa voiture chargée de pains. Il constata que les pains ronds avaient un manquant variant entre 25 et 79 grammes.

Leprêtre fut donc poursuivi et comparaissait à cette audience.

Mᵉ Camus, avocat le défend. Il fait remarquer d'abord qu'il faut établir une différence entre le pain rond et le pain long. Ce dernier est le pain de fantaisie, le pain de luxe. Il n'est pas assujetti à peser un poids exact, *il se vend pour tel prix* fixé, tel qu'il est.

Et cela se comprend: C'est un pain de fantaisie, il faut lui donner une forme pour le présenter au client, il faut qu'il soit plus cuit, qu'il ait beaucoup plus de croûte, de là, déchet de cuisson et déchet de dessication.

Le second au contraire est le pain ordinaire; il doit avoir le poids, *sauf cependant un déchet qui* se produit toujours après cuisson et suivant qu'il y a plus ou moins de temps qu'il sort du four, mais un déchet qui ne peut dépasser certaines limites normales.

Or, Leprêtre, le porteur de pain, que l'on a fait appeler au commissariat, y est arrivé avec sa voiture sur cet ordre, sans avoir même mis encore *ses pains en vente*. Sa voiture était munie d'une balance pour peser le pain et du pain de découpe à ajouter au pain vendu au poids.

Il n'a pas été pris vendant sans peser et le déchet des pains ronds qu'il portait était d'ailleurs un déchet normal.

Sur cette plaidoirie, le tribunal déclarant que rien n'obligeait les boulangers à vendre le pain de *fantaisie* au poids et que le pain rond n'accusait pas un déchet anormal, a renvoyé Leprêtre des fins de la poursuite.

Souteneur relégué. — *Gustave Helbo, dit* « Lait battu », 26 ans, tisserand, avait surtout comme instrument de travail une jeune fille de 18 ans, Louise Vermeire, fille soumise, dont depuis quelque temps le commerce était devenu peu lu*cratif à ses yeux.*

Il avait beau la battre, elle ne rapportait pas. Un beau jour, la belle se plaignit, Helbo l'avait menacée d'un couteau *en lui disant qu'il lui couperait la tête.*

Il est vrai qu'aujourd'hui les choses ont changé. La déposition de Louise Vermeire ferait croire que Gustave Helbo est un mouton.

Six mois de prison à ce peu intéressant personnage qui sera relégué.

Escroquerie — Marie Duploi, femme Codron *demeurant 29, rue Fombelle*, était au service de Mme Willems, demeurant boulevard de la Liberté en novembre dernier. Cette dame lui confia qu'elle avait un tout jeune neveu à Armentières et qu'elle désirait le placer en nourrice quelque part. La femme de journée à quelques jours de là raconta à Mme Willems que la sœur Léonia et Mme Loyer avec qui elle était en très bons rapports, lui avaient proposé un pensionnat où le jeune garçon serait reçu à bon compte.

Et vite, elle se fait remettre 12 fr. 50 pour un voyage à *Amiens*.

A quelques jours de là il fallut 50 fr. pour payer le trousseau. Mme Willems les donna. Puis *il fallut une centaine de francs pour la pension*. Madame Willems les donna encore.

Quel fut son étonnement en voyant tout-à-coup, au commencement de décembre, arriver chez elle une femme lui ramener son jeune neveu et lui *réclamer 3 fr. 50 pour la semaine du nourrisson.* Tout s'expliqua.

Cette femme avait reçu l'enfant en nourrice des mains de *la femme Codron dont elle avait reçu* pendant quelque temps le prix des semaines, en tout 27 fr. Comme on ne la payait plus elle était venue rapporter le nourrisson.

Maria Duplouy avait conservé le reste de l'argent. On la rechercha. Son mari la dénonça à la police comme se cachant dans une maison de la rue Carpeaux, où la cueillit en effet la police.

Madame Willems avait donné à cette femme une couverture de laine à laver qui avait été portée au Mont-de-piété, ce qui constitue un abus de confiance.

Maria Duplouy, pour les deux délits, abus de confiance et escroquerie, est condamnée à 3 mois de prison.

TOURCOING

Mauvais fils. — Vers une heure et demie de l'après-midi, dimanche dernier, l'agent Delporte était prévenu qu'au numéro 70 de la rue de la Latte, le sieur Henri Sury, 20 ans, peigneur, était en train de frapper sa mère et ses sœurs et qu'il n'y avait pas moyen d'empêcher le jeune homme de continuer ses brutalités. L'agent se rendit au lieu indiqué. Là il trouva Madame Sury *presqu'assommée et évanouie. Sury battait sa sœur* Malvina.

L'agent voulut s'emparer de Sury qui était ivre, pour le mener au poste. Mais celui-ci se jeta sur *lui, lui porta deux coups de tête, se jeta à son cou* pour l'étrangler, lui arracha sa tunique et le bourra de coups de pieds et de coups de poing. Le brave agent, couvert de horions résistait de *son mieux, tenant toujours son prisonnier.*

Un rassemblement s'était formé. Aucune personne n'osa venir aux appels de l'agent pour *l'aider à maîtriser le forcené qui s'écriait*: « Si quelqu'un approche je le tue. »

Cette menace qui ne paraissait pas être vaine, empêchait tout secours. A la fin, cependant force resta au représentant de l'autorité.

Pour coups, rebellion, menaces de mort et ivresse, le Tribunal a infligé 6 mois de prison à Sury.

ARMENTIÈRES

Escroquerie. — Depuis le 2 décembre un jeune homme du nom de Barbery, dont les parents débitent en cette ville, rue Sèche, 33, se trouve détenu à la maison d'arrêt.

Le 3 décembre le nommé Abel Thuet, 26 ans, tisserand, sans domicile, qui, à la fin d'un séjour de 20 jours qu'il avait fait à la prison à la suite d'une condamnation pour vol et abus de confiance avait fait la connaissance de Barbery, se présentait chez la mère du prisonnier et lui disait que son fils l'avait chargé de lui demander de lui envoyer un peigne, une brosse et une savonnette. Le *lendemain il revenait trouver Mme Barbey et lui* disait avoir oublié de lui dire que son fils désirait de plus en plus un gilet de flanelle et deux paires de chaussettes. Il ajoutait que son oncle étant le concierge de la prison, il se chargeait de faire remettre à Barbery l'envoi qu'elle devait lui faire. Et Thuet s'en allait nanti de tous les objets. Mais il n'en avait pas assez.

Il simula un retour de la prison prétendant la commission faite et il réclama à Mme Barbey, toujours de la part de son fils, des chemises et des mouchoirs plus un franc qu'il disait avoir prêté au jeune homme.

Quelques jours après, n'ayant pas revu le peu scrupuleux commissionnaire, Mme Barbey recevait de son fils une lettre dans laquelle il *demandait des vêtements et du linge. Elle porta plainte.* Thuet fut arrêté comme escroc. Comme tel le tribunal l'a condamné à 2 mois de prison.

Tribunal correctionnel de Douai

Un père dénaturé. — Nous avons raconté récemment l'arrestation du nommé Camus, demeurant à Douai, rue du Clocher St-Pierre, pour sévices graves exercés sur ses jeunes enfants. L'affaire est venue jeudi devant le tribunal correctionnel. Les débats ont confirmé les accusations portées contre ce père dénaturé qui laissait mourir de faim ses pauvres petits enfants. Camus est condamné à 6 mois de prison, ce qui, avec la condamnation précédente, porte la durée de la peine à un an. Camus est en outre déchu de la puissance paternelle.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

L'ouverture des assises du Pas-de-Calais, pour le 1er trimestre 1896 a été fixée au lundi 20 janvier 1896.

RENSEIGNEMENT PRÉCIEUX

Répondant aux questions qui nous sont souvent adressées de la région du Nord, nous affirmons que l'excellent apéritif

BANYULS TRILLES

que nous livrons à nos clients n'est composé que de **Vieux Vin de Banyuls**, c'est-à-dire le Vin le plus riche en tanin que l'on connaisse et le *meilleur quinquina*.

C'est pour cela qu'il est tant recommandé par le corps médical aux personnes de tout âge qui manquent d'appétit et à celles qui ont besoin de réconfortants.

Exiger l'étiquette sur la bouteille.
TRILLES et fils.

Nouvelles à la Main

A la fin d'un dîner.

On est au dessert, chacun fait son choix.

Les femmes prennent des sucreries, des poires délicieuses. Les hommes comme s'ils s'étaient donné le mot, se servent des pommes.

— Cela prouve que ces messieurs n'ont pas de rancune, dit une de nos plus jolies et de nos plus spirituelles artistes.

BRULE-MAISON.

Programme des Spectacles et Concerts

Ménage le Bidel. (Boulevard Gambetta.) — Semaine de clôture. — Aujourd'hui et jours suivants, avants-dernières représentations.

Repas de tous les fauves et travail de tous les dompteurs.

CONVOCATIONS

Combattants de 1870-71. — La commission de la Société des Combattants de 1870-71 a l'honneur de rappeler aux sociétaires que la réunion trimestrielle aura lieu dimanche 22 courant, à *5 heures* du soir, 69, rue Pierre-Motte. Le journal la « Tribune des Combattants de 1870-71 » sera à la disposition des sociétaires. Ce journal ne traite que les questions patriotiques et militaires, et s'occupant de la Fédération des sociétés de France et d'Algérie, donne tous les détails de leur revendication pour l'obtention de la médaille commémorative de la campagne de 1870-71 et l'adhésion des députés qui doivent y donner leur appui.

Réglement des cotisations. — Réception des nouveaux sociétaires.

Etat-civil de Roubaix

Du 19 décembre

Naissances. — Anaïse Pattyn, rue de Lille 169 cour Berton 3 — Raymonde Catelain, rue du Tilleul cour Loridant 12 — Alfred Palandre, rue de la Longue-Haie 93 — Maurice Leman, Hotel-Dieu — Emile Lescrauwet, rue d'Arcole 27 — Irène Derycke, rue Decrême 178.

Décès. — Alexandre Libert, 2 mois, rue Watt 47 — Marie Hus, 68 ans, rue de l'Alma, fort Frerez 121 — Ryckewaert, présenté sans vie, rue du Tilleul 272 — Alban Coulier, 43 ans, rue Notre-Dame 23 — Jules Dereusme, 16 ans, rue Watt cour Lecomte 4 — Marie Malfait, 39 ans, Hôtel-Dieu — Jules Beschaert, 54 ans, rue de la Rondelle 13.

Mariages. — Entre: François Dubart, employé de commerce, 26 ans, rue du Fort 35 et Rose Wagnon, surveillante, 24 ans, rue de la Paix 74 — Auguste Beaupréz, graisseur, 30 ans, rue d'Oran et Elise Vanhulle, journalière, 23 ans, boulevard de Metz.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 19 décembre

Naissances. — Marcel Garez, rue du Sentier — Anna Descombe, rue Pré de la Baille — Augustine Demalander, rue de Guisnes — Yvonne Ducroquet, *rue Chêne-Houpline.*

Décès. — Henri Delecourt, 67 ans, jardinier, rue de la *Croix-Rouge* 129 — François Vercruysse, 18 ans, rattacheur, rue du Quai, Bon-Pain — Félix Duthoit, 64 ans, veilleur, rue de Gand 214.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 décembre 1895.

Tous les marchés du continent sont mauvais et la baisse s'accentue sur la plupart des valeurs.

Les Rentes françaises échappent encore à la mauvaise influence et maintiennent bien leurs cours à 100,65 le 3 0/0, à 105,85 le 3 1/2.

L'Italien est offert à 84,45.

L'Extérieure tombe de 62 à 60 1/16 pour finir à 61 1/2.

Les établissements de crédit suivent les fluctuations du marché.

Le Crédit Foncier cote 677.

Le Comptoir National d'Escompte fait 552.

La Société Générale plus en dehors de la spéculation se tient fermement à 500.

Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 740.

Achats toujours très suivis sur les obligations *foncières 4 0/0 de Tunisie* à 483,25.

L'action du Bec Auer termine à 1100.

Les mines d'or fléchissent un peu.

La Buffelsdoorn revient à 101 25.

La Monte Rosa s'échange de 20 à 22,50.

La Sattagoli Gold continue à faire preuve de fermeté à 29.

Les Chemins de Fer sont peu traités.

BOURSE DE LILLE

Du 19 décembre 1895

EMPRUNTS VILLES ET DÉPARTEMENTS

Département du Nord 1870 (obl. 100), 106. — Lille 1883 (obl. 500) 507 50 — Lille cinquièmes 1893 (obl. 100) 99 — Roubaix 1891 (obl. 500) 503.

[illegible]

Bully-Grenay 1940 — Dourges, coupure de cent 7305 — Drocourt (a. 1000 t. p.) 1900 — Drocourt (a. 1000 t. p.) 1801 à 3500 4900.

BOURSE DE BRUXELLES

du 19 décembre

Belge 3	1. s. I	100 30	B-ux. lib.	1886.		106 75
—	sér. II	— —	Non libéré	1886		— —
—	sér. III	99 75	Ostende à pr...			30 50
—	3.	— —	—	1877	3	116 50
—	2 1/2	93 75	—	1885	3	— —
Annuit.	3	98 90	Tournai	1874.	3.	54 —
—	4 1/2	115 —	—	1886	3 1/2.	— —
—	4 1/2	121 50	Gand	1868.	3	113 50
Cr. com.	4 1/2.	115 —	—	1880.	3	103 75
—		— —	—	1888.	3	103 75
—	3.	106 50	Liège	1853.	2 1/2.	99 25
—	... 1861.	110 50	—	1863.	3.	104 50
—	... 1868.	110 50	—	1874.	—	104 —
Anvers 1887 lib.		109 25	—	1879.	—	103 —
Libéré 1887		— —	—	1889.	3 1/2.	103 25

Cotons

New-York, 17 décembre

La situation du marché devient de semaine en semaine des plus chargée. On ne peut plus douter de la réduction de la récolte, car elle est terminée partout. Les filateurs du monde ont acheté depuis cette saison 500 000 balles en moins qu'en 1894, mais 200 000 balles en plus qu'en 1892 93, où la récolte a été petite pour la dernière fois. Cela mérite l'attention, car on ne s'était pas attendu à un pareil état de choses après la dernière récolte de dix millions.

La conclusion s'impose que les filateurs ont déjà employé les grandes provisions de la dernière saison, mais ils n'achètent pas et les spéculateurs ne voient pas ... constances qui invitent à la hausse. D'un côté nous avons les fermiers qui gardent leur coton parce qu'ils croient qu'on sera obligé de leur payer les prix qu'ils réclament, d'un autre nous avons les filateurs qui paient cher ... d'une grande récolte qui approche, car on sait que les ... d'engrais artificiels ont beaucoup de commandes.

D'après le dernier rapport du bureau d'agriculture, les fermiers ont obtenu en moyenne 7.59 cents par livre pour leur coton au lieu de 4.69 en 1894. Ils ont gagné beaucoup, car ils n'ont pas consommé beaucoup d'engrais artificiel et les frais de la récolte étaient bien moins considérables.

Dans ces conditions on doit s'attendre à une grande augmentation des plantations, mais les planteurs qui espèrent une réduction du prix à cause de la prochaine récolte se tromperont. Les propriétaires sont convaincus qu'on aura besoin de chaque livre de coton qu'ils possèdent actuellement avant le 1er septembre prochain.

Les prix à terme comparativement à ceux de la semaine précédente ont perdu comme suit, savoir: Décembre, 1 franc; janvier, février, mars, avril et octobre, 2; mai, juin, juillet, août, 3; septembre, 5.

Transactions à terme 969,000 balles contre 1.108,000 en 1894, soit 239 000 balles en moins dans cette semaine.

Prix à terme en clôture du 26 décembre

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
812	817	...	822	
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
823	828	833	838	842
Juin	Juillet	Août		
845	845	847		

BONS PANAMA
LOTS du CONGO

délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison

J. BULTÉ

Comptoir de Change
ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX

ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables

Exécution rapide de tous ordres aux Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers Londres, Amsterdam.

Souscription aux Emissions. — Versement. Conversion.

Paiement immédiat et sans frais de COUPONS présentés à l'échéance.

BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES

Opérations à Forfait
TITRES CONTRE ESPÈCES

ORDRES de BOURSE

Le Comptoir de change

A. Pajot & Ch. Lefebvre

Siège Social:
LILLE: 69 bis, Rue Nationale.

Succursale de Lille:
rue Gambetta, 11er

et ROUBAIX, 6, rue de la Gare

EXÉCUTE

tous **ordres en bourse de Paris**, au comptant, au simple **courtage de l'agent de change** et sans autre **rémunération** que les **frais de port et d'assurances des titres.**

COUPONS, TRANSFERTS, CONVERSIONS
et souscriptions aux émissions

MAISON du TAPIS

7, Rue du Vieil-Abreuvoir

EXPOSITION

des Meubles et Objets de Fantaisie Chinois et Japon pour cadeaux

CHOIX IMMENSE

en Carpettes, Foyers toutes tailles, dessins exclusifs

DE DESCENTES LIT EN FOURRURE DU TIBET

Tapis de Table

Tissus Japonais pour Décoration, Masques, Appliqués, etc.

Tout acheteur recevra à titre gracieux un joli écran Japonais.

Avis important

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. **BROUILLARD**, le célèbre opticien, devait quitter notre ville, lundi soir, mais n'ayant pu ouvrir la foule des clients qui ne discontinuent pas de lui rendre visite, il a l'honneur d'informer qu'il prolonge de nouveau son séjour à Roubaix jusqu'au lundi soir, 30 décembre. 20.21.22d.

REGLISSE PECTORALE L. B AU GOUDRON

sa Supériorité sur les autres **Pastilles** au goudron est reconnue par tous ceux qui en font usage. La Boîte: **60 cent.** chez les Pharmaciens.

Exiger sur la bande qui entoure la Boîte la Marque L. B, en rouge.

Dépôt principal: Pharmacie LE BEUF, à Bayonne.

ULCÈRES VARIQUEUX

sont guéris très vite par la méthode qu'emploie

M. VANDENDRIESSCHE
MÉDECIN-SPÉCIALISTE

LILLE, 6, rue Puébla, LILLE

Le traitement, d'une simplicité surprenante, est subordonné à chaque cas particulier; IL FAUT DONC VENIR A LA CONSULTATION

POMMADE ANTIDARTREUSE

La meilleure et la plus efficace de toutes; commandée contre les Dartres, Eczémas, démangeaisons.

2 fr. 25 le pot; 2 fr. 55 par mandat-poste.

Consultations Gratuites

tous les jours de 9 h. à midi, et de 2 à 5 h.

NOTA. Notice explicative gratis par demande.

COALTAR SAPONINÉ LE BEUF

DÉSINFECTANT, ANTIMIASMATIQUE

ADMIS DANS LES HOPITAUX DE PARIS
Preuve irrécusable de ses qualités.

Très efficace contre les plaies, cancers, gangrènes, angines, anthrax, herpès, dartres, pityriasis, etc.

Aucun autre produit ne peut lui être préféré pour les *soins hygiéniques du corps.* Employé en lotions, ablutions, etc.

DÉPOT DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES.
Se défier des imitations.

DIABETE

DIABÈTE GUÉRI PAR L'EMPLOI DU **QUINA ROCHER**

[illegible]

MARCHÉ A TERME
de Roubaix-Tourcoing

Du 19 décembre

Cote officielle de 5 heures 1/2

Peignés de la Plata et de l'Uruguay

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	Cote jour	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	Cote jour	Peignés Buenos-Ayres Type A. Cote préc.	Cote jour
Janvier	3 925	3 975	...	...	...	...
Fév.	3 95	3 975	...	...	...	...
Mars	4 00	4 01	...	...	...	...
Mars nouv	...	...	...	...	...	...
Avril	4 00	4 025	...	...	...	...
Mai	4 025	4 035	...	...	...	...
Juin	4 025	4 05	...	...	...	...
Juillet	4 05	4 05	...	...	...	...
Août	4 075	4 075	...	...	...	...
Septembre	4 10	4 10	...	...	...	...
Octobre	...	...	...	...	...	...
Novembre	...	52	...	...	...	...
Décembre	3 95	3 9..	...	...	...	...

DÉTAIL DES VENTES

Type un 1/10

Janvier	10.000	»	à 3.95
14.	5.000	»	à 3.975
Février	50.000	»	à 3.975
Avril	10.000	»	à 4.025
Mai	5.000	»	à 4.05
Juin	5.000	»	à 4.05
Id.	5.000	»	à 4.075

Report:
10 000 décembre sur janvier 3,95.
Id. 10.000 à 0.025
Total: 45.000
Tendance: calme.

Anvers, 19 décembre.

Peignés allemands de la Plata

Contrat B

Novembre 404 1/2 — Décembre 387 1/2. — Janvier 1896, 393 1/2 — Février, 387 1/2 — Mars, 392 1/2 — Avril, 392 1/2 — Mai, 395 ./. — Juin, 397 1/2 — Juillet, 397 1/2 — Août, 400 ./. — Septembre, 403 ./. — Octobre, 402 1/2

Ventes: 85,000 kilos.

Contrat C

Peigné en France de la Plata

En disponible, il a été traité 00 balles de la Plata en suint.

Marché ferme.

Marché aux bestiaux de la Villette

Espèces	Am.	Vendus	Prix 1er q.	2e q.	3e q.
Bœufs	1976	1870	1 64	1 52	1 42
Vaches	491	363	1 60	1 50	1 40
Taureaux	212	206	1 38	1 32	1 28
Veaux	1317	1164	2 32	2 06	1 90
Moutons	9142	8777	2 08	1 96	1 88
Porcs	5545	5345	1 36	1 30	1 24

Observations. — Vente bonne sur les bœufs, vaches, taureaux, veaux et moutons; moyenne sur les porcs. Nous n'avons pas d'animaux étrangers.

BOURSE DE PARIS

3 o/o cpt.	100 55	Ville Paris 71 1/4	130	..
» terme	100 57	» 1876	558	75
3 o/o am. cpt.	100 ...	» 1886	...	
» terme	100 62	» 3 o/o	...	
3 1/2 1894 c.	105 ...	» 1/4 1836	...	
» terme	105 50	» 1892	...	
Banq. de France	35..	» 1/1 1892	...	
Banque de Paris	740	Ville Marseille	410	
Comp. d'Escom.	580	Ville Bordeaux	112	
Crédit Foncier	685	Ville Lille 1891	117	
Crédit Industriel	650	» 1893	505	
Crédit Lyonnais	747 50	Ville de ...	100	50
Crédit Mobilier	52	Roub.-Tourc.	480	
Société Génér.	590	Foncières 1877	430	50
Est	938	» 1879	465	
Paris-L.-Médit.	1475	» 1883	452	
Midi	1251	» 1885	450	
Nord	1785 50	Commun. 1880	500	
Orléans	1645	intérêt réduit	475	
Ouest	1069	» 1891	482	
Est Algérien	605	» 1891	392	
Gaz Parisien	1630	» 1892	505	
Transatlantique	353	» 1893	...	
Suez	3195	B. hypothéc.	532	
Omnibus Paris	1 65	» 3 o/o	448	
Dynamite	485	Fives-Guelma	454	
Egypte 3 1/2	103 75	Lille-Béthune	455	
Autriche 4 o/o	101 50	Méditerran. 3o/o	465	
Hongrois 4 o/o	102 00	Paris-L.-M. anc.	466	
Espagn. ext. 4 o/o	61	» nouv.	465	50
Portugais	24 70	Midi 3 o/o	418	
Italien 5 o/o	88 50	Midi 3 o/o nouv.	463	
Turc 4 o/o	18 75	Nord-Est	465	
Banq. p. Autrich	530	Nord 3 o/o	465	
Banq. Ottomane	551	Orléans 1884	465	
Nord de l'Espag.	18	Ouest 3 o/o nouv.	467	
Saragosse	85	Picardie-Fland.	468	
Fives-Lille	64	Lombardes	...	
Russe 1867-1869	... 20	Bons de la Presse	13	80
» 4 o/o 1880	101 20	Bons 100 au port.	70	
» cons. 4 o/o	101 20	Bons à lots algér.	60	50
» 4 o/o 1889	101 20	Panama 5 o/o	21	50
» 3 o/o 1891	88 50	» 4 o/o	19	
» 4 o/o 1893	100 ...	» nouv. 6 o/o	25	
» 3 1/2 1891	91 50	» 24 sér.	...	
Ville Paris 1855-60	344	» 3 o/o	125	
» 1865	555	» 210 p.	266	
» 1869	427	» ...	185	
» 1871	417	» bons à 1 lot	80	

Le Gérant: S. DU GARDIN.